

JEU CONCOURS SALON DES VACANCES DE BRUXELLES 2022

Du 24 au 27 mars 2022

Article 1

L'Île de La Réunion Tourisme dont le siège social se trouve à La Réunion - Immeuble La balance, 4 rue Jules Thirel, Bâtiment B 97460 Saint-Paul, organise dans le cadre du Salon des vacances de Bruxelles qui se tiendra à Bruxelles du 24 au 27 mars 2022, un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat sur son stand.

Article 2

Ce jeu est ouvert aux visiteurs majeurs du Salon de l'Agriculture à l'exception des collaborateurs et partenaires de l'Île de La Réunion Tourisme et professionnels réunionnais exposants. Il ne sera pris en compte qu'une seule participation lors du tirage au sort qui aura lieu le 28 mars 2022.

Article 3

Pour participer, il suffit de s'inscrire sur la tablette informatique présente sur le stand de l'Île de La Réunion Tourisme, du 24 au 27 mars 2022 pendant les horaires d'ouverture au public. Chaque participant devra renseigner son nom, prénom, adresse email, son code postal, sa ville de résidence ainsi que son année de naissance. Chaque participant peut accepter de recevoir des informations de chacun des partenaires.

Les inscrits ayant suivi toutes les étapes de participation peuvent remporter des lots (goodies) immédiatement et participer à un tirage au sort final pour remporter 2 billets d'avion.

Article 4

Lots tirage au sort final : **Un billet d'avion pour 2 personnes pour La Réunion**, comprenant :

- Les vols aller-retour Paris-Réunion, en classe Economique, offerts par la compagnie Air Austral.

Ces billets sont valables hors vacances scolaires, soumis à conditions et disponibilités. Ils sont non cessibles et la valeur du lot ne pourra en aucun cas être exigée en espèce ou contre tout autre bien ou service.

Leur revente ou leur transfert, de quelque façon et par quelque moyen que ce soit, sont strictement interdits.

Les dotations octroyées par Air Austral ne peuvent donner lieu à aucune contestation ou réclamation quelconque.

Les billets émis dans le cadre du présent contrat ne permettent pas l'accès aux salons et au crédit des Points MyCapricorne.

Les voyages devront être entièrement effectués avec la compagnie Air Austral.

Article 5

Les gagnants sont déterminés aléatoirement par l'outil Fidbe.

Le tirage au sort final aura lieu le 28 mars 2022. Le gagnant sera prévenu par email à l'issue du tirage au sort.

Pour exercer vos droits, notamment de retrait de votre consentement à l'utilisation des données collectées par ce formulaire, veuillez-nous contacter sur rgpd@reunion.fr

Article 6

Les informations des participants sont enregistrées et utilisées par « L'organisatrice » pour mémoriser leur participation au jeu-concours et permettre l'attribution du lot.

Les participants peuvent, pour des motifs légitimes, s'opposer à ce que leurs données personnelles communiquées dans le cadre de ce jeu fassent l'objet d'un traitement. Ils disposent également d'un droit d'opposition à ce qu'elles soient utilisées à des fins de prospection commerciale, en dehors de la participation à ce jeu-concours, qu'ils peuvent faire valoir dès l'enregistrement de leur participation en s'adressant par courrier à « L'organisatrice » dont l'adresse est mentionnée à l'article 1.

Le gagnant autorise « L'organisatrice » à utiliser à titre publicitaire ou de relations publiques leurs coordonnées (nom, prénom), sur quelque support que ce soit, sans que cela ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, autre que l'attribution de leur lot.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, tout participant a le droit d'exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées, les informations le concernant qui seraient inexactes, incomplètes, équivoques ou périmées en s'adressant par courrier à « L'organisatrice » dont l'adresse est mentionnée à l'article 1.